

PROCEDURE INSCRIPTION EN LIGNE CRFPA

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Ouverture du bureau de la scolarité

- Accueil tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h
- Vous pouvez nous écrire à sjepeg-scolarite@univ-fcomte.fr en précisant bien votre nom-prénom et votre promotion.
- Vous pouvez téléphoner au 03.81.66.67.49 en cas de difficultés pour l'inscription au crfpa.

Attention, l'établissement sera fermé durant la période des vacances de Noël, soit du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024. Il ne sera donc pas possible de nous joindre ou de vous rendre dans nos locaux.

Procédure d'inscription

1^{ère} étape : Paiement de la CVEC

Avant l'inscription, vous devez vous acquitter de la « Contribution vie Etudiante et Campus » sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Une quittance ou attestation vous sera délivrée, elle sera obligatoire dans le processus d'inscription.

Pour les inscriptions en ligne, le numéro de quittance devra être saisi.

Les étudiants assujettis et exonérés (boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile) doivent également effectuer cette démarche.

Les étudiants non assujettis (étudiants en formation continue, échanges internationaux, auditeurs libres) n'ont pas à effectuer cette démarche.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://cvec-info.nuonet.fr/la-cvec.html>

2^{ème} étape : Préinscription sur eCandidat

Du 1^{er} septembre 2023 au 8 décembre 2023, vous devez vous préinscrire sur eCandidat en allant sur la plateforme d'admission de l'université : <http://admission.univ-fcomte.fr/11-ecandidat.php>

3^{ème} étape : Confirmation sur eCandidat

A réception du mail d'admission favorable et avant le 13 décembre 2023, confirmer votre inscription sur eCandidat.

4^{ème} étape : Inscription administrative et dépôt des pièces justificatives

- Le lendemain de votre confirmation et avant le 31 décembre 2023 dernier délai, allez sur la plateforme d'admission

<http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-ufr-sjepg.php>

pour vous inscrire et payer vos droits d'inscription par carte bancaire.

- Numérisez vos pièces justificatives, puis déposez les toutes en cliquant sur le lien suivant avant le 31 décembre 2023 <https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Le dossier d'inscription à l'examen fait partie des pièces demandées. Téléchargez le [dossier](#).

La fiche de choix des épreuves est à envoyer par mail à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr avant le 30 avril .
Téléchargez la [fiche de choix des épreuves](#).

5^{ème} étape : Paiement des frais pédagogiques

Avant le 31 décembre 2023, vous devez régler les frais pédagogiques de 300 euros soit :

- par TPE virtuel https://applications.univ-fcomte.fr/PAIEMENTENLIGNE_WEB/FR/TPEV.awp en complétant tous les champs et en précisant « paiement des droits pédagogiques ». Pour finaliser la transaction TPE, indiquez le code « 1789 ».
- par virement en nous renvoyant la preuve du virement à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1250	0000	0010	0257	708	TRPUFRP1

AVIS IMPORTANT : les étapes 4 et 5 peuvent être longues à réaliser dans la mesure où toutes les pièces doivent être déposées et que les paiements (inscription et frais pédagogiques doivent intervenir avant le 31 décembre). Le virement bancaire des frais pédagogiques peut également prendre 2 ou 3 jours en fonction des banques. Par conséquent, ne vous y prenez pas à la dernière minute au risque de voir votre inscription rejetée.

Contrôle de l'inscription

Les inscriptions seront contrôlées régulièrement. Vous recevrez un mail de validation si votre inscription est complète et les certificats de scolarité suivront également par mail. Pour les primo-arrivants, la carte d'étudiant sera envoyée par voie postale et le sticker sera à retirer à l'accueil pour les réinscriptions.

En cas de pièces manquantes ou refusées, vous recevrez également un mail. Il faudra alors redéposer les pièces avant le 31 décembre 2023 sur le lien suivant : <http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-ufr-sjepg.php>

La scolarité ne sera pas en mesure de contrôler les dossiers durant la période de fermeture de l'établissement. Si votre dossier est incomplet, celui-ci sera rejeté définitivement.

POUR VOUS AIDER :

A faire avant le 8 décembre :

- J'ai payé la CVEC sur le site du CROUS
- Je me suis préinscrit sur eCandidat

A faire avant le 13 décembre :

- J'ai confirmé ma candidature sur eCandidat à réception de l'avis favorable

A faire avant le 31 décembre :

- J'ai fait mon inscription administrative et j'ai réglé mes droits d'inscription (0 euro pour les boursiers ou 243 euros en diplôme principale – 159 euros pour une inscription complémentaire lorsque j'ai déjà réglé mon inscription en master).
- J'ai déposé toutes les pièces justificatives demandées
- J'ai payé les frais pédagogiques de 300 euros par CB (TPE virtuel) ou par virement et j'ai transmis la preuve de paiement.